

Titre du projet

Projet éolien de l'Érable

1. Présentez-vous

Jean Guernon, Écrivain, Candidat du Parti Vert du Canada dans la région. Aussi je suis le webmaster du site <http://www.rdda.ca> (site des opposants au projet).

J'ai acheté ma maison dans le rang 2 en 1974 et j'avais alors fait des études supérieures à Montréal (Biologie Moléculaire-UQAM) de cette date jusqu'en 1979 et j'habite ici à plein temps donc depuis.

Citoyen (...)

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Ce projet va influencer directement ma vie et celle de mes voisins et amis en ce que, d'un environnement champêtre, tranquille et unique, on va soudain se retrouver encerclés d'éoliennes (environ 30 éoliennes parsemées dans le district, dixit village, de Vianney), qui vont tisser un « rideau de fer » industriel dans la nature, en ce que ces gigantesques machines vont dépasser du paysage, six fois la hauteur des cimes actuelles et conséquemment ça devient un environnement industriel parce que l'absorption visuelle pour atténuer l'impact sur les résidants est virtuellement impossible. Même si la charte du paysage n'a pas encore force de loi, reste que l'on peut estimer un impact d'urbanisation extrême (industrialisation des champs des villes) dans un hameau de paix de la nature et près des grands centres.

Il y a une valeur intrinsèque à la qualité de l'environnement, et les éoliennes de la dimension des plus hautes utilisées dans le projet (je dois noter en passant que j'apprécie qu'il y en ait plus des plus petites que prévues originalement) devraient théoriquement obligatoirement être situées à 10

km ou plus des résidences pour respecter la vie des habitants de ces agglomérations même si on prétend qu'il existe un « consensus social ».

Ce sont des projets à très long terme qui vont ternir la vie des gens autour alors que, comme pour les projets hydro-électriques, il y a de la place dans le reste de cette région du Québec où c'est plus adéquat pour un site permanent de production d'énergie et où il n'y a personne qui a une résidence à proximité.

Le Paysage.

Les experts en aménagement paysager peuvent évaluer la valeur d'un environnement comme le nôtre et calculer sa dévaluation en terme de qualité de vie et de plus value avant et après les éoliennes dans le décor, avec des simulations informatiques des altérations au paysages¹ qui démontreraient et chiffreraient l'impact visuel sur le paysage. Mais le prix d'un tel paysage est inestimable, s'il était détruit le remplacer nécessiterait des sommes beaucoup plus importantes que même les profits générés. Or il est compromis par ces mastodontes qui vont dépasser nettement du paysage).

¹ Conference on Applied Techniques for Analysis and Management of the Visual Resource (conferences/documents techniques)

Le son.

Outre cet aspect de paysage dévisagé et dénaturé, il y a le son qui sera généré et qui n'est pas négligeable non plus pour les résidents en deçà de 5+ (5 à 10) km, même s'il sera atténué par des améliorations aux pales comparé à d'autres éoliennes, reste que c'est un facteur qui altère l'environnement de façon drastique pour les gens qui vivent avec 24 heures sur 24, et qu'on prenne pour acquis à leur place ce vrombissement industriel qui va les hanter continuellement, pour ne mentionner que ça (alors qu'ils vivent en ce moment dans un endroit qui est un havre de paix

même si l'acoustique de la campagne de Vianney fait en sorte que l'écho répand le son à travers monts et vallées), semble pour le moins quelque peu cavalier.

La santé.

Et finalement, durant la session de questions précédant les audiences on a admis du côté gouvernemental que des statistiques de tous les parcs éoliens il ressort que 15% des gens en moyenne seront atteints par des problèmes de santé liés à celles-ci (aux éoliennes).

Ces 3 facteurs (altération du paysage, altération de l'environnement sonore et menace pour la santé), de par eux-mêmes des preuves indéniables selon les documents déposés actuellement au BAPE dans ce projet, sont incontournables, et caractérisent ce que les gens qui vont les subir. Ces gens-là ne peuvent pas accueillir ce projet chez eux sans avoir une déficience mentale quelconque, ou être soudoyés vu l'affront qu'on fait à leur environnement. C'est la logique. Qu'on prétende qu'il puisse y avoir consensus social est une supercherie, ça ne peut pas être autrement. C'est pire car les pous ont des avantages économiques pour prétendre à une telle acceptation sociale, ou ils ne sont pas directement touchés par le projet, ce qui ne fait que prouver leur manque d'empathie pour leurs concitoyens.

Le gouvernement a des responsabilités et devrait avoir établi d'avance des normes et des critères qui garantiraient aux gens qui vivent là et qui n'ont pas signé avec la compagnie ou les cliques/associations des propriétaires qui louent leur terrain, qui qu'ils soient, une compensation significative obligatoire garantie si le projet va de l'avant pour la souffrance qui va leur être imposée. Sinon, personne ne peut en vouloir, l'acceptation sociale en faisant des entourloupettes pour aller chercher des gens non concernés est une blague monumentale sans ça.

Et il faudra leur demander, aux gens touchés, s'ils sont d'accord, une fois ces offres consenties. C'est au gouvernement de s'assurer que les gens soient tous contactés une fois qu'un promoteur projette d'utiliser leur district ou village afin de leur demander de considérer le projet avant de prendre une décision, pas faire un pseudo sondage qui inclut une audience plus large et que se déguise sous le vocable d'acceptation sociale. Cela serait impardonnable.

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Même si dans d'autres cas on peut dire qu'il y a toujours les mécontents, dans ce cas-ci, ce sont les victimes potentielles directes du projet et non des intervenants d'opinion, qui ont un droit absolu d'être mécontents de la façon dont ils sont systématiquement ignorés

Habituellement l'acceptabilité du projet tient compte d'un critère de bon sens, tout dépend de la statistique de mécontentement, mais ici cela ne tient que de la véracité de la menace, qui est indéniable.

Détruit-on vraiment l'univers de ces gens-là (incluant le mien)? Car outre cet extrême préjudice pour les gens touchés de cette région, et pour la région elle-même, ce qui est difficile à comprendre pour les gens peut-être, car les éoliennes en soi sont extraordinaires et les seules victimes, outre la nature de l'endroit, sont les gens à proximité, comme si statistiquement cela avait une importance minime. Or ces gens-là sont aussi perdants si cet endroit est une fierté de la région pour sa nature. Bref, on ne réalise pas toujours que cela se fait au détriment d'un habitat que les gens qui habitent là ont choisi, parce qu'il était unique.

Je crois que vous pouvez comprendre que oui, et que le commerce le moins équitable au Québec dicte qu'une partie des profits aille à ceux qui vont subir des conséquences aussi irrémédiables durant la durée du projet.

Et comme aucune considération n'est palpable, il faut considérer sérieusement que le processus soit repris depuis le début dans les circonstances. Trop d'injustices causées par trop d'irrégularités ou d'inconséquences ont été commises. Sans un processus qui reprend depuis le début, annule tout contrat signé avant l'acceptation du projet par

ces gens-là, et qui discute de tous les aspects et du partage équitable d'une partie raisonnable des profits avec toutes les résidences des résidents permanents vivant en deçà de 5 – 10 km (à déterminer et il faudra aussi envisager une clause pour les résidents provisoires, c.a.d. à loyer, qui sont sur la liste électorale) pour les dédommager, sans discrimination, de la perte de la beauté de leur environnement, de la tranquillité sonore du milieu, et des risques pour la santé (et des autres facteurs soupçonnés ou reconnus comme causés par les éoliennes (que je laisse à d'autres le soin de mentionner). Ces 3 inconvénients majeurs que je souligne ici sont les plus importants, ceux qu'il serait mal venu d'ignorer ou d'imposer (sans consultation et sans rien consentir).

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

En reprenant le processus au début on pourrait voir les considérations humaines sur les gens du milieu avant de se lancer dans cette industrialisation sauvage d'un milieu champêtre unique et peut-être même reconsidérer des emplacements moins peuplés dont l'impact sur l'environnement ne toucherait pas l'environnement des gens, ce qui est une préoccupation prioritaire. Et si impact il y a, qu'il y ait de sérieuses considérations pour tous les gens dans une proximité significative sur un dédommagement équitable et significatif pour eux comme amende pour les dégâts indéniables causés à leur endroit par le projet.

Il y a déjà des turbines plus puissantes moins bruyantes en forme de turbo réacteur qui peuvent être à la cime des arbres et donc se perdre dans la courbure, qui seront la génération suivante, la technologie du promoteur de ce projet, pourtant en avance, sera désuète d'ici deux trois ans. Dans le cas de notre région, le coin de paysage est unique et inestimable de par sa situation, et il faut voir que seul ce type d'éoliennes peut même être envisagé dans un environnement comme le nôtre et encore. Surtout qu'au Québec, il n'y a pas d'excuse, il y a de la place en masse dans les zones inhabitées.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

Il faut tout reprendre, et faire des démarches auprès des gens qui seront les plus affectés avant de pendre la décision de faire signer des ententes. Ce projet a été fait à l'envers, comme tous les autres du même genre apparemment puisque certains sont acceptés sans de tels protocoles de démarches. On procède par le choix d'un promoteur avant même de consulter les gens pour savoir ce qui serait le plus approprié et c'est ce dernier qui est chargé de l'étude d'impact. Il y a beaucoup d'incongruités dans le rapport. Qu'on ne prenne que le cas de l'étang tourbeux près de chez moi. Aucun impact qu'ils disent. (C'est impossible.) Il y a plusieurs endroits comme ça où Lavalin semble tourner les coins ronds pour son employeur.

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Non. Dans son état actuel, ça a été une intense guerre économique et psychologique alimentée par le favoritisme sélectif des éléments associés à la compagnie versus les victimes non-associées. Ignorées, ostracisées et même intimidées, aucune considération n'a été consentie aux autres résidants par la compagnie, qu'elle que soit leur proximité. Or, ils devront subir une altération inacceptable de leur vie, et dans les circonstances, la confiance dans le promoteur a été compromise de façon irréversible.

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

Oui :

Si on ne reprend pas le projet à zéro malgré l'évidence de l'injustice indéniable, il faut absolument faire amende honorable dans ce dossier et traiter tous les gens touchés sur un pied d'égalité, en leur offrant un montant substantiel comme \$15,000 par année par résidence dans le district/village de Vianney pour les propriétaires en deçà de 5 à 10 km des éoliennes. Un tel montant qui équivaut à moins de un million de dollars par année, ne serait en fait qu'une mince contribution du promoteur par rapport aux profits faramineux que la compagnie va empocher aux dépens de la souffrance de ces gens-là. (Le montant que la compagnie consent aux propriétaires de terrain se chiffre au montant le plus élevé entre 2% des

profits ou \$8000 mais le promoteur laisse entendre que le 2% sera beaucoup plus important. Disons entre 8 et 10,000=2%, donc chaque éolienne rapportera entre 400 000 et 500 000/an et comme il y en aura 30 à Vianney, notre district/village amènera 15 millions par année au promoteur qui jusqu'à ce jour ne consent rien à ceux qui sont les véritables têtes de turcs du projet, ceux qui devront vivre avec ces mégastructures industrielles et leur implantation dans leur environnement virginal (je ne compte pas dans ça ceux qui sont à la solde du promoteur bien sûr).

Pour qu'il y ait développement équitable, ce que Québec devrait exiger, parce que le promoteur ne fera rien sans ça, que ces derniers consentent à donner à ces gens-là (nous) une petite partie des profits pour les compenser pour l'imposition de ce projet qui va :

1. détruire leur paysage par le gigantisme et le nombre de ces engins qui vont nettement dépasser de 7 fois la hauteur des cimes,
2. détruire la tranquillité des lieux de ces gens, par le son continu et monotone qui va venir occuper leur espace de vie de façon permanente
3. engendrer les risques pour la santé qu'ils vont subir, ce qui est bien réel, comme il a été reconnu par la partie gouvernementale durant la période de la séance précédente avec les questions au gouvernement et au promoteur question alors qu'on a admis qu'en moyenne 15% des gens dans les parcs éoliens souffrent de problèmes de santé liés aux éoliennes.

Sinon l'acceptation sociale dont parle madame la ministre en charge est une imposture, qui de plus engendre le désordre social par l'injustice faite à ces gens qui n'ont pas eu le moindre rapprochement pour une compensation adéquate. C'est un rapt de leur vie.

En résumé, mieux vaudrait mettre ces éoliennes dans les territoires moins peuplés, plus au nord, mais sinon, si le gouvernement insiste pour aller de l'avant avec un projet aussi injuste et/ou bâclé, il est impératif de compenser significativement les gens à qui on vole la tranquillité et la beauté de leur environnement, et même la santé et il faudrait même des dommages punitifs pour les avoir ignorés car c'est un vol de leur paysage, de leur tranquillité sonore et de leur santé.

